

01-2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 janvier de l'an deux mille seize à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire en la Mairie de Chaise-Dieu du Theil sous la présidence de Dominique René, Maire.

Présents : RENÉ Dominique, DESILLE Roselyne, CORTIAL Marie-Claude, DE SELLE DE BEAUCHAMP Charles, FAFET Aurélie, MASSE Thierry.

Pouvoirs : BOULAY Benoît donne pouvoir à DESILLE Roselyne
KADZIOLKZA Stéphanie donne pouvoir à DE SELLE DE BEAUCHAMP Charles
LEHOUX Jacqueline donne pouvoir à FAFET Aurélie
MABILLE DE PONCHEVILLE Foucauld donne pouvoir à RENÉ Dominique

Absente : DESFRICHES Monique

Secrétaire de séance : Madame DESILLE Roselyne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01-2016 Modification du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le zonage d'assainissement réalisé sur la Commune de Chaise Dieu du Theil par délibération n°2003/18 du 10 octobre 2003 relative au Schéma Directeur d'Assainissement et avis favorable au projet de zonage d'assainissement émit par le commissaire enquêteur le 25 mars 2004.

Il rappelle que ce dernier faisait apparaître un zonage collectif et que les coûts des travaux avaient été estimés à 1 940 995 € et que le projet n'a pas abouti.

Il apparait clairement aujourd'hui que compte tenu des coûts qu'il y aurait lieu d'actualiser, et du refus de financement des partenaires institutionnels (AESN et CD), un tel projet ne peut être porté seulement par la commune car le prix de l'eau s'en verrait directement impacté dans des proportions exponentielles, non supportables par les administrés.

Aussi, au vu de ces éléments, et afin de permettre aux administrés de la commune qui souhaiteraient remettre leur installation aux normes en bénéficiant du programme de réhabilitation mené par la Communauté de Communes de Rugles (Conseil, Etudes, Suivi des travaux et financements), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le zonage actuel d'assainissement et de passer l'ensemble de la commune en zonage d'assainissement non collectif.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident de modifier le zonage d'assainissement de la Commune de Chaise-Dieu-du-Theil
- Décident de lancer l'enquête publique nécessaire à cette modification
- Décident de demander la nomination d'un commissaire enquêteur
- Autorisent Monsieur le Maire à mener toutes investigations et à signer tous documents nécessaires à la modification de ce zonage.

Acte rendu exécutoire après,
Envoi en préfecture du 29 janvier 2016
Publication du
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire